

Séance publique n° 2
du 29 février 2016Présents :

M. Jacques CHABOT, Bourgmestre, Président ;
M. Vincent MIGNOLET, Melle Stéphanie KIPROSKI, Mme Martine DUMONT, M. Albert GERARD et Melle Aurélie VAN KEERBERGHEN, Echevins ;
MM. Denis CORNET, Thierry BATAILLE, ~~Mme Marie-Noëlle MOTTARD~~, MM. René BRAIBANT, Frédéric RUELLE, Raphaël DUBOIS, ~~Mme Marielle LEJEUNE BODSON~~, M. Christian TROLIN, Mme Paulette EVRARD, MM. Laurent MOOR, ~~Lionel HENRION~~, Mme Colette JACOB-DELANAYE, Melle Maude PHILIPPE, ~~M. Vincent PERIN~~, Melle Sandrine KELKENEERS, M. Eddy STRAUVEN et ~~Melle Coralie DAENEN~~, conseillers communaux.
M. Luc VANDORMAEL, président du CPAS.
Mme Fabienne LEDUC, Directeur général.

N° 879.2 OBJET : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE - CREATION DE VOIRIE

Le Conseil,

Vu l'article 129 quater du CWATUPE;

Vu le décret régional wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et notamment sa section 5;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Aménagement du Territoire approuvant le Plan communal d'Aménagement dit "Extension du zoning de Waremme" du 4 juin 2010 entré en vigueur depuis le 11 juillet 2010;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015 relatif à l'adoption du périmètre de reconnaissance pour l'extension du Parc d'Activités de Bleret et le plan d'expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles situées sur le territoire de Waremme;

Vu la demande de permis d'urbanisme de la SPI relative à l'extension du Parc d'activités de Waremme et le plan terrier du projet déposés auprès de la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire (DG04-Direction Liège II) ;

Considérant qu'une enquête publique conjointe, prescrite par les articles 330 à 340 du CWATUPE et à la section 5 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, s'est déroulée du 18 janvier 2016 au 18 février 2016;

Attendu que celle-ci a soulevé deux lettres de réclamation;

Attendu que ces réclamations ne tendent toutefois pas à contester le principe de création de voiries et du réaménagement des espaces publics;

Considérant que l'extension de la zone d'activité ainsi que le tracé de voiries ont été entérinés par le Plan communal dit " Zoning" et l'arrêté de reconnaissance et d'expropriation de la zone mieux identifiés ci-avant ;

Vu l'avis favorable unanime de la Commission communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité du 17 février 2016;

Vu l'avis favorable du Service Technique Provincial du 18 février 2016 ;

Considérant que l'extension visée est de nature à répondre aux besoins d'espace nécessaires au développement de l'activité économique sur son territoire, le parc actuel étant saturé, et que l'impact socio-économique du projet devrait notamment se traduire par l'apport d'environ 830 nouveaux emplois au terme de l'occupation;

Considérant, par ailleurs, que l'aménagement des voiries desservant la zone économique comporte la création de deux ronds-points sur la N69 afin de fluidifier et sécuriser les circulations à hauteur de la zone de développement ;

Attendu que les voiries sont couplées à des circulations piétonnes et cyclables privilégiant les modes doux au sein de la zone ;

A l'unanimité, **MARQUE SON ACCORD** sur la création des voiries et l'aménagement des espaces publics desservant l'extension du parc d'activités économiques de Waremme-Bleret lequel inclut la réalisation de deux giratoires sur la N69, conformément au plan terrier annexé.

La présente délibération sera transmise au Fonctionnaire Délégué du SPW-DGO4, direction Liège II.

Par le Conseil :

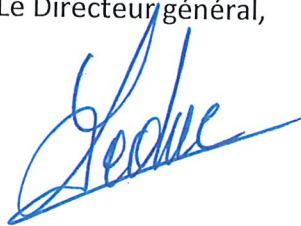
Le Directeur général,
Secrétaire,
(sé) Fabienne LEDUC.

Le Bourgmestre,
Président,
(sé) Jacques CHABOT.

Pour extrait conforme :

Par le Collège :

Le Directeur général,



Le Bourgmestre,

